Image not found or type unknown

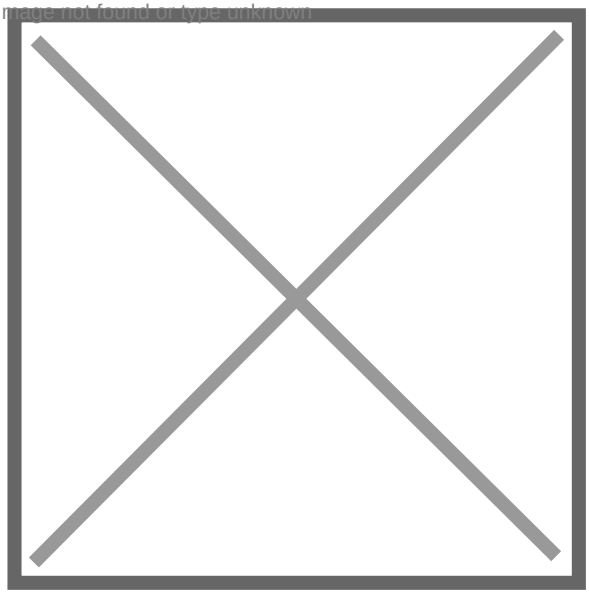

Inaptitude au poste et reclassement

Par **BerBer33**, le **11/01/2013** à **20:16**

Bonjour,

J'ai des ennuis avec mon employeur (on peut même dire que ça va plutôt mal).....

Je vous résume mon histoire,

Je travaille depuis 2005 dans une entreprise de peinture aéronautique. Depuis 2007 la médecine du travail (avec un avis spécialisé) a jugé que je ne devais plus être exposé aux odeurs de solvants,encres,peintures.... et j'en passe. J'ai donc était reclassé au poste de PAO. (Tout ça sans contrat écrit ni avenant.)
Le jugement du médecin du travail n'a jamais été respecté par mon employeur car j'ai toujours était dans l'atelier mais pas très proche des produits nocifs donc ça allait...
Sauf que, depuis Avril 2012 des travaux dans l'atelier ont fait que mon poste se retrouve entre une table de sérigraphie et une étuve de pièces fraîchement peintes! Donc je suis clairement exposé aux produits nocifs.
Je l'ai donc signalé à la médecine du travail, en novembre 2012, qui leur a rappelé mon intolérance aux odeurs de solvants.
Mon employeur m'a proposé le 9 janvier 2013 un "reclassement" temporaire (ou pas) au service épargne de l'entreprise (donc c'est plutôt une régression) en voulant me faire signer "à la va-vite" une lettre de décharge.
J'ai accepté d'aller travailler au service épargne en attendant que le médecin du travail vienne constater la situation, mais je n'ai encore rien signé car on peut dire qu'on est pas très "copains" et que j'ai aucune confiance en lui.

voilà où j'en suis...

Si vous avez un petit peu de temps à me consacrer, je voudrais savoir:
- que puis-je faire pour éviter un tel reclassement dans ma situation?
- que représente cette lettre qu'il a voulu me faire signer à part se décharger?
- et en cas de litige, si un dossier comme le mien aurait des chances aux prud'homme? (A savoir que j'ai beaucoup de preuves qui atteste ma version).

Merci pour le temps que vous voudrais bien m'accorder.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés